

Réunion organisation et gouvernance du sport du 28 février 2019 Compte-rendu synthétique

Objet	Organisation et gouvernance du sport
Lieu	Ministère des Sports
Date	28 février 2019
Participant(s) administration	Laurent CELLIER (cabinet), Gilles QUÉNÉHERVÉ (directeur des sports), Nathalie CUVILLIERS (DS), Denis AVDIBEGOVIC (INSEP), Éric LEDOS (DRH), Christine LABROUSSE (DRH – SD2D), Franck LAUDILLAY (SG MAS)
Participant(s) organisations syndicales (OS)	Notamment : Gwenaëlle NATTER (SNEP FSU), Toni MARTIN (SNAPS).
Participant(s) SEJS	Philippe BAYLAC
Document(s) distribué(s) par l'administration	Deux documents sur la proportionnalité réglementaire ont été transmis après la réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Un diaporama de présentation intitulé « Proportionnalité réglementaire de la profession d'éducateur sportif » - La grille d'analyse sécurité.

Organisation territoriale de l'État

Résumé et conclusion(s)
<p>Laurent CELLIER :</p> <p>Des points sont faits avec le cabinet ATTAL et sa directrice de cabinet. A l'échelon régional, des pôles JSVA bien identifiés seront constitués incluant les actuels pôle emploi, formation et certification.</p> <p>Les délégués régionaux JS seront nommés par arrêté conjoint des ministres de tutelle.</p> <p>L'annonce de la création des services issus de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) sera faite à une date indéterminée (avant ou après les résultats du grand débat national).</p> <p>En réponse à une interrogation sur le départ de la DRH des ministères sociaux, il est mentionné que le rattachement à la DGRH du MEN est étudié.</p>

Agence du sport

Résumé et conclusion(s)
<p>Christine LABROUSSE :</p> <p>Un protocole d'accord sera officialisé, lequel permettra l'adoption d'un arrêté de restructuration. Une expertise devra être menée préalablement.</p> <p>SEJS :</p>

Il rappelle que la convention constitutive du GIP a été « RIMÉE » et devait être bleuie le 14 février. Il demande que la convention soit communiquée aux organisations syndicales. Il interroge également sur les modalités de répartition de la part territoriale du CNDS en 2019 et la possibilité, au regard de la réglementation, pour des associations de redistribuer de l'argent public à d'autres associations. Indépendamment, cette procédure peut générer du clientélisme.

Laurent CELLIER :

Cette demande sera étudiée.

Nathalie CUVILLIERS :

La convention constitutive a été « RIMÉE ». Puis elle a été soumise aux différents membres du GIP. On en est au stade final de la négociation.

Le Conseil d'État a été saisi. Il examine le projet de décret et la convention constitutive en parallèle.

La représentation des partenaires sociaux est encore en réflexion.

En 2019, il y aura deux parties dans la part territoriale :

- Une partie gérée par les directions régionales selon les modalités habituelles ;
- Une partie dévolue à des fédérations qui passent en développement fédéral. Un décret-loi de 1938 ne permet en effet pas aux associations de redistribuer à d'autres associations un financement public. Les fédérations ne procéderont qu'à une instruction des demandes subventions, pas aux décisions d'attribution.

L'agence pourra contrôler très précisément les conventions de financement.

Réforme des certifications – Proportionnalité réglementaire

Résumé et conclusion(s)

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Il est procédé actuellement à une réécriture de l'annexe II-1 de l'article A 212-1 du code du sport. L'entrée se ferait par activité et non par qualification. La volonté est de ne pas toucher aux activités en environnement spécifique.

Une grille d'analyse sécurité a été construite et présentée notamment au mouvement sportif et validée.

80 réunions de concertation ont été programmées au total sur ce sujet. 20 ont déjà été tenues. Une réunion finale est prévue le 6 juin 2019.

Laurent CELLIER :

Actuellement, on recense 148 000 cartes professionnelles d'éducateurs sportifs. Plus de 1 000 qualifications sont recensées à l'annexe II-1.

Cette réforme répond à trois objectifs :

- Être plus précise sur les prérogatives conférées par les qualifications ;
- Donner davantage de lisibilité avec une entrée par activité ;
- Toiletter quelques scories.

SNAPS :

Le niveau pédagogique des enseignants va baisser. La France fait partie des meilleures nations sur 3 domaines : le haut- niveau, le sport pour tous et la diversité des pratiques. En généralisant les CQP, ceux- ci vont concurrencer et progressivement remplacer les diplômes d'État (plus onéreux), ce qui aura pour conséquence d'aller vers les formations au rabais.

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Insiste sur la nécessité d'assurer la sécurité des pratiquants.

SEJS :

Pour le SEJS les objectifs doivent certes une meilleure lisibilité et la sécurité des pratiquants, mais aussi la qualité éducative et la performance sportive, ce qui induit un excellent niveau de formation.

S'agissant de la méthode, le SEJS demande communication de la grille d'analyse sécurité et la possibilité de participer aux groupes de travail.

Enfin, le SEJS met en exergue le probable impact RH de cette réforme sur les effectifs et les métiers des agents JS exerçant dans le champ de la formation et certification.

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Va faire un point avec la sous-direction de l'emploi et des formations. Il pointe la nécessité d'associer les OS aux réflexions dans le cadre de groupes de travail relatifs à la proportionnalité réglementaire et la réorganisation du réseau JS.

Avenir et réorganisation de la direction des sports

Résumé et conclusion(s)

SEJS :

La démarche retenue apparaît intéressante avec la mise en place d'une dizaine de groupes de réflexion dans lesquels les agents sont libres de participer. Ce faisant, les agents apportent leur point de vue sur les missions, ce qui apparaît motivant et stimulant. Il convient de rester méfiants pour que les productions ne soient pas instrumentalisées. Par ailleurs, se posent 3 séries de questions :

- Comment la DS conçoit-elle les missions d'accompagnement et de développement des services déconcentrés à l'avenir ?
- Quel est le calendrier de la réorganisation, sachant qu'il a été demandé des livrables pour chaque groupe de réflexion pour fin février ?
- Qu'en est-t 'il des agents ? Les agents devront-ils postuler sur de nouveaux postes en

particulier pour ceux dont les missions sont répartis entre plusieurs services et/ou disparaissent...) ? Quelle est la volumétrie d'agents concernés par ces changements ? Que se passe-t'il pour les agents qui n'obtiennent pas les postes escomptés ? Quel accompagnement est prévu pour les agents concernés ? A ce jour, il semble que soient mobilisés une assistante sociale et les conseillers mobilité carrière qui ne sont pas présents sur le site de l'avenue de France mais celui de Duquesne. Cela apparaît très largement insuffisant. Qu'en est t'il de la formation pour les agents impactés ? A hauteur de quel budget ? Climat peu serein.

Laurent CELLIER :

Une cellule interdisciplinaire d'accompagnement sera mobilisée. Elle comprendra en plus de l'assistante sociale et les conseillers mobilité carrière, le médecin de prévention, les services RH de proximité et le conseiller de formation.

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Sur le fond, la réorganisation n'est pas écrite à l'avance. « Elle n'est pas figée et se construit ». Il faut attendre d'avoir la synthèse des différents groupes de travail. Une restitution de ces travaux est prévue le 18 mars 2019.

Autre

Résumé et conclusion(s)
<p>Laurent CELLIER :</p> <p>La restructuration des pôles ressources nationaux sera abordée lors de la prochaine réunion.</p> <p>L'ordre du jour des réunions sur la gouvernance du sport devra être calé 8 jours avant la tenue desdites réunions.</p>